

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2011**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Daniel	Fischer	DCe	Président
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Vice-présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller

---

**Procès-Verbaliste :** Mme Frédérique Barbe

---

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

**M. D. Fischer**, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h40 ; il souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de M. Pierre Barbey, malade.

## I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 28 juin 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des commissions :  
*Néant.*
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1283 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine en Afrique de l'Est*
  - VI.2. *P-D-1284 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- destiné à l'engagement d'une patrouilleuse scolaire*
  - VI.3. *P-D-1285 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières »*
  - VI.4. *P-D-1286 Octroi d'un prêt pour un montant forfaitaire de CHF 10'000.- en faveur du fonds de roulement de l'AFJ-GSO*
  - VI.5. *Projet de budget 2012*  
*P-D-1287 Approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
  - VI.6. *Décisions de l'AG du 22.06.2011 de l'ACG relatives à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de 9 objets*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

► N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

## II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2011

Page 15 : M. Ch. Hottelier demande la rectification suivante dans le texte transcrivant son intervention « ... exercée par la population et les dirigeants du *Genève Servette Hockey Club* en période électorale ».

► Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Réception d'un courrier du comité d'organisation de Festiverbant remerciant les membres du Conseil municipal pour leur soutien financier et leur présence lors de la 13<sup>e</sup> édition du festival.

### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

#### **1. Boucle de bus à Landecy**

Afin de permettre au bus de rejoindre la route d'Annecy depuis la route du Prieur, un terrain d'entente devrait être trouvé avec le propriétaire de la parcelle adjacente ; en effet, ce dernier a installé, il y a quelques années et sans autorisation, une roulotte. Sur dénonciation de la commune, le Tribunal de Première instance a depuis ordonné l'évacuation de celle-ci. **M. A. Walder** aurait souhaité obtenir du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) une autorisation précaire pour le maintien de la roulotte en échange de la cession des 60 m<sup>2</sup> essentiels à cette réalisation. L'État a malheureusement refusé d'entrer en matière.

#### **2. Naturalisation**

L'Exécutif a donné un préavis favorable à la naturalisation d'un couple domicilié sur la commune de Bardonnex.

#### **3. Technicienne communale**

Mme Giulia Thabuis, technicienne communale nouvellement engagée, entrera en fonction le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Au vu de ses compétences, elle pourra être présente sur tous les dossiers ayant trait aux bâtiments et au génie civil ainsi que pour les questions liées notamment à l'aménagement du territoire et à la mobilité.

#### **4. Cartes CFF**

A la fin du mois de septembre, 809 cartes sur les 1092 disponibles pour l'année ont trouvé preneurs. Ceci représente un produit de CHF 32'360.- pour une dépense totale de CHF 39'100.-. Si les ventes se poursuivent au même rythme, l'exercice comptable devrait rencontrer la parité, voire laisser paraître un léger bénéfice.

#### **5. Sortie automnale des aînés**

La sortie automnale s'est bien déroulée et **Mme B. Guex-Crosier** tient à remercier les 5 membres du Conseil municipal présents. Elle indique que le repas des aînés se déroulera le 29 janvier 2012 au centre communal et compte sur la participation d'un grand nombre de conseillers pour assurer le service à table.

#### **6. Mur des communs de la ferme**

Une partie du mur des communs s'est effondrée et une mise hors danger du site s'est avérée nécessaire et urgente. Les travaux ont été exécutés afin d'éviter une chute du toit et d'un pan de mur supplémentaire. Le coût de l'intervention, non prévu, impliquera un dépassement budgétaire.

**M. B. Boymond** demande s'il est possible, puisque devenu accessible, de sortir le pressoir de la cour.

**Mme B. Guex-Crosier** estime que cela sera éventuellement envisageable quand un nouvel emplacement lui aura été attribué.

## **7. HAU – Handicap Architecture Urbanisme**

Lors de son assemblée générale, l'association HAU a cité en exemple la volonté politique de la commune de Bardonnex pour la réalisation d'une étude visant à faciliter l'accessibilité pour tous aux bâtiments communaux.

## **8. Aide au développement**

Dans un article paru dans la Tribune de Genève du 4 octobre dernier, la commune de Bardonnex figure en 3<sup>e</sup> place, sur l'ensemble des communes genevoises, pour son soutien financier à l'aide au développement internationale en consacrant 1.28% de son budget de fonctionnement contre le 0.7% suggéré par la loi cantonale sur la solidarité internationale.

## **9. Déneigement**

Aucune entreprise n'a répondu à l'annonce relative au déneigement parue dans le *Bard'aujourd'hui*. Par contact oral, le prestataire en fonction a indiqué qu'il continuerait et améliorerait la qualité de son travail ; à ce jour, aucune confirmation ou offre écrite de sa part n'a été reçue.

**Mme H. Schneuwly** rencontrera prochainement une entreprise qui a récemment fait une offre de service spontanée pour le déneigement.

## **10. Bâtiment du stade Alfred-Comoli – Raccordement au réseau EP+EU**

Suite à des relevés négatifs effectués dans le nant voisin, le bâtiment du stade Alfred-Comoli doit être rapidement raccordé au réseau EP+EU. Les plans de l'intervention à effectuer sont prêts et les travaux seront réalisés avant le marquage du village de Bardonnex.

## **VI RAPPORT DES COMMISSIONS**

Néant.

## **VII PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉSOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1283 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine en Afrique de l'Est**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que le courrier de demande de la Croix-Rouge suisse a été annexé à la proposition de l'Exécutif. Pour information, les attributions d'aide d'urgence n'étant généralement pas prévues au budget, des crédits supplémentaires sont dès lors proposés dès que nécessaire. Il ajoute que le choix du bénéficiaire, selon les cas, peut être délégué à la commission de l'environnement et du développement durable.

Ayant pu remarquer, en consultant le budget de fonctionnement de la Croix-Rouge aux Acacias, que 75% des dons versés sont dévolus aux frais de fonctionnement de l'entité, **M. O. Sauty** propose de modifier le 4<sup>e</sup> décide comme suit : « De demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide. ».

**Mme M. Devins** rejoint cette proposition et préférerait que le choix du bénéficiaire soit mieux ciblé.

**M. Ch. Hottelier** précise que le centre installé aux Acacias fait partie de la Croix-Rouge genevoise qui n'est pas liée à la Croix-Rouge suisse à laquelle sont versés les dons. Étant donné qu'il y a erreur sur l'association, M. Ch. Hottelier propose de refuser l'amendement proposé par M. O. Sauty.

Sans faire de polémique, **M. A. Krasnosselski** ajoute que lors d'appels d'urgence, les dons sont généralement immédiatement alloués à un projet spécifique et n'alimentent donc pas les budgets de fonctionnement des Croix-Rouge genevoise et suisse. Se concentrant plus particulièrement sur l'aide votée ce soir et au vu de la situation désastreuse vécue actuellement en Afrique de l'Est, il propose, au nom du groupe DC et Entente, de porter la somme à CHF 10'000.-.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le premier amendement proposé, soit la modification du 4<sup>e</sup> décide en « De demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide. ». Cet amendement est refusé par 8 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention.
- ➔ Le président soumet ensuite au vote le deuxième amendement proposé, soit de porter la somme allouée à CHF 10'000.-. Cet amendement est accepté par 11 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.
- ➔ Le président soumet au vote l'approbation de la délibération.

P-D-1283 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine en Afrique de l'Est

Considérant,

- la sécheresse qui frappe la Corne de l'Afrique, laquelle est à l'origine d'une catastrophe qui atteint des proportions d'une ampleur sans précédent depuis plusieurs décennies,
- l'appel urgent aux dons pour venir en aide à des populations en détresse dans la zone sinistrée,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine en Afrique de l'Est.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.*
3. *De demander à l'Exécutif de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse.*

4. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.**

**2. P-D-1284 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- destiné à l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) scolaire**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) scolaire avait déjà été porté au budget, puis retiré, il y a une dizaine d'années. L'Exécutif a souhaité proposer à nouveau cet engagement au vu de l'évolution de la situation ; en effet, la circulation automobile a fortement progressé et l'école étant, depuis deux ans, centralisée à Compesières, une grande majorité des élèves de la commune converge par le passage piéton situé devant la commanderie, qu'il trouverait heureux de mieux sécuriser. Il précise néanmoins que même si la délibération devait être acceptée, il n'y aurait probablement pas de patrouilleur(se) à Compesières avant le mois de janvier 2012, un certain laps de temps étant nécessaire à son engagement puis à sa formation. Il indique qu'une ligne budgétaire est d'ores et déjà été prévue en 2012.

**Mme T. Hoyos Bajrami** ajoute que la circulation des camions sur la route de Cugny a également fortement évolué ces derniers mois et que le rôle sécuritaire d'un(e) patrouilleur(se) scolaire est devenu d'autant plus important.

**M. F. Giacobino** peut admettre qu'il est difficile de laisser la situation telle qu'elle est, au vu de la quantité de trafic qui traverse la commune. Il comprend également que la société se fixe des principes et des exigences de mobilité douce comprenant des parcours sécurisés pour les écoliers. Il a pu se rendre compte, lors de l'installation des nouveaux jeux, des normes et des règles délirantes ayant trait à la sécurité et imposées aux communes. Néanmoins, il émet des doutes quant à la mise en place d'un(e) patrouilleur(se) scolaire. Il craint, en effet, par habitude de sa présence, qu'une nette baisse de vigilance de la part des enfants, comme des automobilistes, se fasse ressentir en dehors des horaires scolaires. D'autre part, il considère que les passages piétons aux abords du giratoire de Croix-de-Rozon sont autrement plus dangereux en raison du manque de visibilité. Bien que contre le principe de l'engagement d'un(e) patrouilleur(se), il suggère un renvoi en commission permettant une réflexion plus globale des sites à protéger.

En attendant de pouvoir régler les nombreux problèmes liés à la circulation, **Mme T. Hoyos Bajrami** estime que le coût relatif à l'engagement d'un(e) patrouilleur(se), en regard du sentiment de sécurité qu'elle apporte, reste moindre et se justifie.

Selon **M. O. Sauty**, les deux zones les plus dangereuses situées sur le chemin de l'école de Compesières sont les giratoires de Croix-de-Rozon et de Compesières. La visibilité est en effet médiocre et les règles de priorité rarement respectées. Son groupe soutiendra l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) et si cela s'avère nécessaire, il soutiendra également un second engagement.

Bardonnex Alternative proposait un amendement au budget 2002 pour l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) scolaire ; amendement qui avait été refusé en séance plénière. Depuis, deux pétitions dans ce sens sont parvenues à la mairie ; **M. Ch. Hottelier** pense que le moment est donc venu d'engager un(e) patrouilleur(se) scolaire et de répondre à cette évolution de la société.

**M. A. Walder** souhaite amener quelques compléments relatifs à la recrudescence de camions circulant sur la commune. Au printemps dernier, un chantier important s'est ouvert le long de la route de Malagnou pour lequel le dépôt de terre est à la Tuilerie. Le parcours le plus rapide et roulant étant de passer par Croix-de-Rozon, M. A. Walder a rencontré la gendarmerie de Carouge pour essayer de trouver une solution aux désagréments causés. Le village étant traversé par deux routes cantonales, seule la Direction générale de la mobilité (DGM) est habilitée à prendre des mesures.

Bien que plusieurs points névralgiques soient mis en cause quant à leur manque de sécurité, **M. A. Krasnosselski** estime que la présence d'un(e) patrouilleur(se) aux abords de l'école de Compesières ne doit pas être remise en cause. Il ajoute que si les règles de priorité dans les giratoires ne sont pas respectées, une des solutions reste la verbalisation.

Se référant aux mesures de sécurité partiellement mises en place sur le site de Compesières, **M. B. Boymond** demande ce qu'il en est des marquages définitifs du kit école.

**M. A. Walder** lui répond que le marquage imaginé par le directeur de la mobilité n'est malheureusement plus possible car la loi a été modifiée entretemps.

**M. G. Rana Zolana** s'assure que le montant de CHF 20'000.- prévu au budget 2012 ne concerne qu'un poste, soit un seul site. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir d'ores et déjà un second poste sur un deuxième site à étudier.

Se référant aux statistiques, il n'y a pas eu d'accidents devant l'école durant ces vingt dernières années ; deux accidents ont eu lieu, heureusement sans gravité, ces 24 derniers mois à la route du Pont-de-la-Fin. **M. A. Walder** pense d'ailleurs, et un projet existe, qu'il faudrait modifier la place du Pont-de-la-Fin afin de la rendre davantage favorable aux piétons qu'aux voitures. Le site reste néanmoins sensible puisque le bus doit effectuer un demi-tour ce qui limite les possibilités.

**Mme T. Hoyos Bajrami** signale la future construction de deux villas à proximité de la route d'Annecy ce qui impliquera probablement une centaine de passages de camions supplémentaires.

**M. B. Boymond** rappelle que les membres de la commission des routes et du Conseil municipal ont fait un excellent travail pour sécuriser le site de Compesières ; mise à part l'installation d'un feu, le seuil des possibilités offertes a été atteint. En ce qui concerne les autres points sensibles de la commune, il propose d'attendre l'évolution des projets d'aménagement pour prendre position.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de renvoyer le projet de délibération en commission qui est refusé par 11 voix contre, 4 voix pour.
- ➔ Le président soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération.

P-D-1284 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- destiné à l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) scolaire

Considérant,

- *la requête de nombreux habitants, par le biais d'une pétition déposée le 11 novembre 2002, demandant une sécurité accrue sur le site de Compesières,*
- *la convergence des élèves sur le site de Compesières depuis la fermeture de La Bossenaz, en juin 2008,*
- *l'évolution importante du trafic routier de transit ces dernières années,*
- *la motion déposée le 30 juin 2009, par le groupe DC Entente, invitant le maire à réactualiser l'étude de sécurité du 6 mai 2002 rédigée par la commission des routes, travaux et emplacements communaux,*
- *le rapport du maire du 13 février 2011 répondant à la motion M-1010/2009,*
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30, lettre d.

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 5'000.- destiné à *l'engagement d'une patrouilleuse scolaire.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 1120.301.00.*
3. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est prise par 11 voix pour, 4 voix contre.**

**3. P-D-1285 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières »**

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui explique, comme stipulé dans l'exposé des motifs, que la rénovation du bâtiment évitera qu'il ne se détériore davantage et permettra de le mettre à la disposition des sociétés communales pour un usage ponctuel.

Les travaux prévoient la création d'un local pour la société de pétanque, d'une petite salle polyvalente avec point d'eau, de toilettes dont une destinée aux personnes à mobilité réduite, d'un petit entrepôt et d'une salle de réunion à l'étage amenée à remplacer l'actuel local des associations.

**Mme T. Hoyos Bajrami** demande si le montant de CHF 350'000.- comprend l'installation d'un système de chauffage et de quel type.

**Mme B. Guex-Crosier** lui confirme que l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur est inclue.

**M. G. Rana Zolana** demande si le temps d'occupation du bâtiment a été évalué. Il s'inquiète en effet de chauffer un bâtiment qui serait finalement peu utilisé.

**Mme B. Guex-Crosier** précise qu'il s'agit essentiellement de mettre le bâtiment hors gel. En hiver, les occupants des lieux tourneront les vannes thermostatiques selon les besoins.

**M. Ch. Hottelier** rappelle que le but premier de l'opération était de maintenir la bonne qualité du bâtiment ; quant aux salles rénovées, elles permettront d'accueillir les réunions, caucus, assemblées des associations communales, etc.

Après avoir visité les locaux mis à la disposition de la FASe à Perly, **M. G. Sauty** se demande si ce bâtiment ne pourrait pas être utilisé pour ce genre d'activités.

► **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1285 Crédit d'investissement de CHF 350'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières »

*Considérant,*

- *l'état préoccupant du site de Compesières,*
- *les besoins de rénovation et réhabilitation de la laiterie de Compesières (bâtiment 1'142),*
- *la volonté d'améliorer les toilettes à usage du hangar dont le raccordement aux eaux usées est impératif,*
- *le potentiel de ce petit bâtiment et l'opportunité de créer une salle de réunion,*
- *la position favorable des membres de la commission des bâtiments du 28 septembre 2011,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

► **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 350'000.-, non inclus le crédit d'étude de CHF 30'000.- voté le 12 avril 2011, destiné à la rénovation et réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières ».*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0835.503.00.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0835.143.00, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2013 à 2032.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix.**

**4. P-D-1286 Octroi d'un prêt pour un montant forfaitaire de CHF 10'000.- en faveur du fonds de roulement de l'AFJ-GSO**

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, pour être honnête, indique que le montant a déjà été versé. En effet, c'est au moment de son imputation que la comptable a appris de la surveillance des communes que, s'agissant d'un prêt, la prise d'une délibération était nécessaire. Mme B. Guex-Crosier explique que l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO), ne faisant pas de bénéfice et mettant ses comptes à zéro à chaque fin d'exercice, a sollicité toutes les communes partenaires pour la création d'un fonds de roulement permettant le règlement des frais courants. Elle ajoute que si la commune devait quitter l'association, le prêt lui serait intégralement rendu. Elle précise que l'AFJ-GSO est une structure de coordination pour les familles d'accueil, leur assurant une rémunération et une couverture sociale correcte ainsi qu'une formation initiale et continue.

**M. B. Boymond** demande si le montant demandé est identique pour chaque commune partenaire.

**Mme B. Guex-Crosier** lui répond par l'affirmative.

► **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

**P-D-1286 Octroi d'un prêt pour un montant forfaitaire de CHF 10'000.- en faveur du fonds de roulement de l'AFJ-GSO**

*Considérant,*

- le partenariat de la commune de Bardonnex à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest,
- la convention de prestation et de partenariat signée en date du 25 mai 2011,
- les exigences de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (LSAPE – J 6 29) entrée en vigueur le 12 avril 2011,
- l'article 9 de la convention de prestation pour le versement d'une participation au fonds de roulement d'un montant forfaitaire de CHF 10'000.- par commune,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

► **le Conseil municipal décide**

1. D'octroyer un prêt en tant que fonds de roulement de CHF 10'000.- à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest, sans intérêt. Ce montant sera remboursé si la commune quitte l'Association.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 5400.525.00 et de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 5400.155.00.

**Cette délibération est prise par 13 voix pour, 2 abstentions.**

## **5. Projet de budget 2012**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui énumère les documents remis à chaque membre du Conseil municipal, soit : la présentation du projet de budget 2012, les comptes de fonctionnement en 2 fonctions/3 natures, les comptes de fonctionnement par commission en 4 fonctions/5 natures, le tableau des investissements en 4 fonctions/5 natures et le projet de délibération P-D-1287.

Il commente quelques éléments clé du budget 2012, notamment aux charges :

- l'engagement effectif d'une technicienne communale à 80%,
  - l'augmentation des indemnités du maire et des adjointes ainsi que des jetons de présence des conseillers municipaux,
  - une augmentation des prestations de la FASe liée à la proposition d'ouverture d'un local de jeunes à La Bossenaz,
  - l'engagement d'un(e) patrouilleur(se) scolaire pour améliorer la sécurité sur le site de Compesières,
  - une convention entre Plan-les-Ouates et Bardonnex pour la mise à disposition d'agents de la police municipale,
- et aux revenus :
- établissement du budget sur la base de 41 centimes (identique à 2011),
  - estimation de la participation au Fonds de péréquation des Personnes Morales à hauteur de CHF 393'000.- (CHF 370'000.- en 2011),
  - diminution de la part privilégiée de 73% à 72%.

**M. G. Sauty** demande quelle ligne du budget se rapporte aux redevances de la gravière ; il indique que celle-ci pourrait être modifiée en raison de la votation prochaine d'un projet de loi par le Grand Conseil.

**M. A. Walder** l'informe qu'il s'agit de la ligne 7900.434.00 à laquelle a été portée la somme de CHF 21'500.-.

**M. L. Lavarini** remercie le maire et l'administration pour la présentation et la préparation des différents documents. Il propose le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions.

- **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions ; celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## **6. Décisions de l'AG du 22.06.2011 de l'ACG relatives à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de 9 objets**

Les décisions ci-dessous, pour lesquelles les communes peuvent formuler une opposition, ont été prises lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 juin dernier :

- Participation 2012 du Fonds Intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.

- Financement 2012 du Réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG), pour un montant de CHF 950'000.-
- Participation du Fonds Intercommunal au financement 2012 du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG), pour un montant de CHF 550'000.-
- Participation du Fonds Intercommunal à la subvention 2012 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-
- Participation du Fonds Intercommunal au financement 2012 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-
- Participation 2012 du Fonds Intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP, pour un montant de CHF 5'040'000.-
- Participation 2012 du Fonds Intercommunal au financement de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), pour un montant de CHF 970'000.-
- Participation 2012 du Fonds Intercommunal au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.-
- Participation du Fonds Intercommunal au financement 2012 du Bibliobus, pour un montant de CHF 550'000.-.

Le président communique également les deux nouvelles décisions prises lors des assemblées générales des 14 et 24 septembre derniers

- Décision relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de CHF 500'000.- au Musée international de la Croix Rouge
- Décision relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG.

- ➔ La parole n'étant pas demandée, le président rappelle l'opposition de la commune de Bardonnex à l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée au remboursement de la dette de Genève Futur Hockey. Il informe que la décision est passée en force le 7 septembre dernier, deux seules communes s'étant opposées, Bardonnex et Onex. Pour mémoire, le droit de veto a un impact si au moins deux tiers des communes, ou si un tiers des communes comprenant au minimum la moitié de la population cantonale, s'opposent à la décision.

## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Obstruction de la route de Foliaz – Dépôt de plainte**

**M. B. Boymond** demande si la commune a reçu des nouvelles suite à son dépôt de plainte en août dernier pour obstruction de la route de Foliaz et mise en danger d'autrui.

**M. A. Walder** lui répond que la police a informé avoir trouvé des traces ADN sur le site mais n'a pas fourni de plus amples informations quant à l'éventuelle interpellation de personnes.

## **2. Aide au développement**

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève, **M. G. Rana Zolana** se félicite que les délibérations prises pour l'aide humanitaire d'urgence entrent en considération dans le calcul du pourcentage attribué par chaque commune à l'aide internationale.

## **3. Effondrement du mur des communs de la ferme**

### **Bâtiment du stade Alfred-Comoli – Raccordement au réseau EP+EU**

Se référant à l'effondrement du mur des communs de la ferme, **Mme T. Hoyos Bajrami** se demande comment il est possible d'arriver à une situation d'urgence dans une commune pleine d'idées et de projets comme Bardonnex.

Le dossier de la ferme et de ses communs date de 1992. La volonté de construire une école sur le site n'a pas abouti en raison de la classification de ce dernier en zone agricole. **Mme B. Guex-Crosier** ajoute qu'une demande d'autorisation, relative aux communs et déposée en 1994, est restée sans réponse du département. Dès lors, la commune ne souhaite plus engager de frais dans des projets tant qu'elle n'aura pas les informations relatives au type de zone à laquelle le site sera affecté.

A la sortie du Tribunal fédéral, la commune a présenté un reportage photos du site à l'Etat de Genève en lui demandant de l'aider dans ses démarches pour trouver une solution ; elle n'a pas eu de retour à ce jour. **M. Walder** indique que tant qu'un projet pour la ferme n'aura pas été défini, les communs ne pourront pas être touchés. Actuellement, la commune essaie de terminer le plan de site et d'obtenir un déclassement en zone 4B équipement public qui permettra une modification de l'occupation des bâtiments.

Quant au bâtiment du stade, la commune savait que les raccordements au réseau EP + EU n'étaient pas conformes. Après plusieurs analyses défavorables de la qualité de l'eau du Nant du Maraîchet, ceux-ci sont devenus nécessaires. Rappelant l'étude en cours, relative à l'éventuelle implantation d'un bâtiment scolaire à proximité du stade, **M. A. Walder** rappelle que la capacité dudit raccordement doit être réfléchie.

## **4. Projets de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les gravières et exploitations assimilées.**

**M. G. Sauty** informe de la votation, par le Grand Conseil, de trois projets de loi qui modifieront l'exploitation des gravières dans le canton de Genève. Il faut en effet savoir que les gravières ne font pas qu'extraire du gravier, elles remblaient également des déchets. Il a relevé quelques points qui pourraient concerner la commune de Bardonnex :

- perception d'une taxe, relative aux remblais et calculée selon la surface occupée par la gravière, versée à raison de 50% à l'Etat et 50% à la commune lui permettant de financer une revitalisation paysagère.
- possibilité pour le maire de se rendre en tout temps sur l'exploitation afin de vérifier la qualité des remblais déversés.
- préavis possible de la commune lors d'une demande de prolongation d'exploitation d'une gravière.

## **5. Noctambus**

En qualité de délégué de la commune, **M. G. Sauty** s'est rendu à l'assemblée générale de l'association du Noctambus. Plusieurs modifications interviendront prochainement, tel le remboursement du trop-perçu des communes partenaires. Il rappelle que la ligne N3 dessert la commune et que celle-ci affiche une baisse de fréquentation de

11% sur sa fin de parcours. Enfin, l'offre étant étendue à quelques communes transfrontalières, la participation aux charges d'exploitation sera légèrement augmentée et passera, pour la commune de Bardonnex, de CHF 4657.- en 2011 à 4689.- en 2012.

**Mme B. Guex-Crosier** le remercie pour ces informations.

## 6. Abonnements TPG

Se référant à l'aide communale versée à l'achat d'un abonnement annuel des transports publics genevois, **M. F. Giacobino** demande combien d'abonnements sont approximativement subventionnés chaque année et quelle en est la progression.

## 7. Procès-verbaux de commission

A la lecture du dernier procès-verbal de la commission Environnement et développement durable, **M. A. Walder** a pu remarquer que l'appartenance politique des commissaires était stipulée. Cette pratique n'étant pas généralisée à tous les procès-verbaux de commissions, il souhaiterait que le Conseil municipal tranche sur ce mode de fonctionnement.

Procès-verbaliste du document incriminé, **M. Ch. Hottelier** a pour habitude d'indiquer cette appartenance qui pourrait être utile lors de recherches ultérieures. Il propose d'ailleurs que cette mention soit étendue à tous les procès-verbaux de commissions.

Il semble à **M. G. Rana Zolana** qu'un modèle type de procès-verbal avait été introduit. **M. A. Walder** acquiesce mais précise que la dénomination des commissaires n'avait pas été clairement établie.

Les initiales des commissaires étant souvent reprises dans le texte, **Mme B. Guex-Crosier** propose de les indiquer dans la liste des présences, en regard des noms et prénoms.

**M. B. Boymond** estime que la mention de l'appartenance politique est importante dans les procès-verbaux du Conseil municipal puisque ceux-ci sont publics ; les procès-verbaux de commissions étant internes, cela n'est, à ses yeux, pas nécessaire.

**M. Ch. Hottelier** est surpris que cette mention offusque tant certains membres du Conseil municipal.

Rebondissant sur cette mise au point et suite à la présentation faite par Mme Myriam Matthey-Doret, **M. O. Sauty** estime qu'il serait intéressant de revoir le règlement du Conseil municipal.

**M. D. Fischer** précise que la révision du règlement du Conseil municipal est de la prérogative du bureau qui doit ensuite le soumettre en séance plénière pour approbation.

► **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la nécessité d'indiquer l'appartenance politique des commissaires en regard de leurs nom, prénom et initiales dans les entêtes de procès-verbaux de commissions. Cette requête est refusée par 6 voix contre et 9 abstentions.**

## **8. Festival Hip Hop Communes-Ikation**

**M. D. Fischer** informe du déroulement du Festival Hip Hop Communes-Ikation, dont la commune de Bardonnex est partenaire, à la maison onésienne les 12 et 13 novembre prochains.

### **VIII CALENDRIER**

<b>Commissions</b>	Aménagement	26.10.11	20h30	Salle des commissions
		31.10.11	19h30	Salle des commissions
		09.11.11	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	19.10.11	20h30	Salle des commissions
	CEDD	20.10.11	20h00	Salle des commissions
		17.11.11	19h00	Salle des commissions
	Finances	01.11.11	18h30	Salle des commissions
		14.11.11	19h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	24.10.11	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	13.10.11	18h30	Salle des commissions
		18.10.11	20h00	Salle des commissions
		30.11.11	20h00	Salle polyvalente
	Bureau	31.10.11	18h30	Mairie
	Conseil municipal	08.11.11	20h30	Salle des chevaliers

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 23h.

Daniel Fischer, président

Tatiana Hoyos Bajrami, vice-présidente

Genève, le 13 octobre 2011/fb